

Quelques documents de la cote 2H221 aux Archives Départementales du Jura – Résumés

Dans le Répertoire de la Sous-série 2H, Fonds de l'abbaye de Saint-Claude, la description de cette cote est « Constitution de rentes au profit du couvent 1478-1746 ».

Photos 4367, 4368, 4369

- Un acte sur papier, le première dans la liasse sous cette cote, qui date du 5 décembre 1658 et contient les noms de Claude REVERCHON et d'Othenin REVERCHON, entre autres.

Le document commence en spécifiant le lieu, le royal monastère de Saint-Ouyan de Joux, et la date du 5 décembre 1658. Celui qui « constitue » l'acte est le Sieur Claude REVERCHON de Longchaumois. Il s'agit de plusieurs dons faits par plusieurs résidents de la terre de l'abbaye de Saint-Claude et aussi des « Reverends scieurs religieux », dons étalés sur plusieurs années et qui ont pour but de constituer une rente pour Claude REVERCHON.

Le premier est un don de 300 francs de la part de François MINILLA dit FRANCILLON de Longchaumois. Cette somme a été constatée par une lettre reçue d'Othenin REVERCHON, notaire, le 26 août 1642.

Le 25 novembre 1649 150 francs ont été versés pour un don fait par Claudy JAMPROST au même notaire REVERCHON.

Un don de 150 francs a été fait par François LAMIEL dit PITHIOZ des Rousses, attesté par Jacques REVERCHON, notaire, le 27 septembre 1656. Il en est question dans une lettre de Jacques REVERCHON reçue le 26 mai 1657.

Dans une lettre reçue le 6 août 1652 c'est écrit que Jean et Claude JACQUEMIN ___¹ « frere et filz [?] » ont fourni le capital pour une autre rente (dont la somme n'est pas déchiffrable).

Le dernier don fait dans le passé est celui de Humberte M_et, veuve de « hon » Jacques VOULAUD [VOULAND ?], noté dans une lettre reçue de Marc BONGUYOD, notaire, le 4 juin 1652.

La présente « cession » est pour la somme de 1050 francs monnaie de Bourgogne que le notaire Claude REVERCHON a reçue « desdits Reverends scieurs religieux ». En contrepartie il est tenu de s'en contenter et ne jamais demander autre récompense de l'abbaye (« Jamait rien demander en facon que ce sois »).

Le document a été dressé à Saint-Claude en présence de Catherin RIGOLE, Catherin VUILLOD et Claude François CLOZ, tous bourgeois de Saint-Claude.

Il y a beaucoup de signatures, principalement de ces messieurs et aussi de Claude REVERCHON.

En marge de la première page sont plusieurs lignes dans une écriture différente, donnant quelques détails. Claude et Claude François LAMIEL PITHOS étaient freres, enfants et héritiers de feu Francois LAMYEL PITHOZ. Plus loin c'est écrit « les[dits] petit Claude et Claude francois Lamyel Pithoz freres ». Il est question aussi de la veuve « dud[it] fut Claude Reverchon auparavant procureur du Royal Chapitre ». Ces notes en marge portent la date du 2 mai 1668 et le lieu Saint-Claude et sont suivies d'une signature qui ressemble à *H. X marnus*.

¹ Un trait sur la ligne _ indique un mot ou partie de mot indéchiffrable.

Photos 4370, 4371, 4372

- Un parchemin portant la date du 25 novembre 1649 : « Constitution de La Rente annuelle et perpetuelle de dix frans et demy au proffit dhon[norable] claudre reverchon de Lonchois [Longchaumoï] note [notaire] et Luy vendu par Claude Jamprost pour le capital de cent et Cinquante frans. » (Ces phrases sont à l'extérieur du document plié.)

Claudy JAMPROST, fils de feu Claude JAMPROST de Longchaumoï, a « vendu et constitué » la somme de 10 frans ½ « monnoie de ce pays et Conte de Bourg[ogne] » pour faire une rente annuelle et perpetuelle au nom d'hon[norable] Claude REVERCHON de Longchaumoï, notaire, présent et acceptant. Le premier versement devait être fait le prochain jour de la fête de Saint Michel Archange dans la maison de JAMPROST à Longchaumoï. Plus loin il est question aussi d'un capital de 150 frans. L'acte a été passé dans la maison du notaire REVERCHON à Longchaumoï le 25 novembre 1649 en présence des témoins Catherin JOLY, prêtre, et honn[orable] Claude PAGET MARESCHAL, notaire.

En marge est un long text provenant des « grand Prieur vicaire general officiers et Religieux du royal Monastere St Ouyan de Joux capitulairement assembles » et daté du 29 février 1656. Le nom de « Claude Reverchon notaire leur Recep_eur [recepteur ?] » y parait.

En bas du parchemin on voit les belles signatures de *Reverchon* et *CJoly* mais pas celle du témoin PAGET MARESCHAL.